pulation blanche et métisse a augmenté si considérablement. Combien de ces immigrants a-t-il comptés chaque semaine ? Combien de wagons a-t-il vu partir chaque semaine pour cette région ?

M. OLIVER: On ne se sert pas de wagons en hiver.

M. LAKE: Disons de sleighs, pour faire plaisir à l'honorable ministre. Ce dernier apparemment ne peut citer le moindre fait à l'appui de ses calculs. Il espère que le comité et le Parlement vont accepter ce chiffre de 5,000 âmes de population, quand ces calculs lui ont été fournis par une personne inconnue. A mon sens, il faut à la Chambre autre chose qu'une simple déclaration à l'effet qu'elle doit accepter ce chiffre de la population et attribuer deux sièges à ce district, parce que de l'avis de l'honorable ministre, il y a environ 5,000 blancs et mé-

tis dans ce district.

Depuis la suspension jusqu'à la reprise de la séance, j'ai consulté quelques-uns des chiffres du dernier dénombrement. On nous a cité ce dernier à deux ou trois reprises différentes; il me semble qu'on peut tirer de ces chiffres des conclusions fort intéressantes. Par exemple, en prenant la population telle qu'indiquée par le recensement, et celle qu'on estime avoir au 1er juillet prochain. Je constate que cette population a presque quadruplé, c'est-à-dire que l'augmentation a été de 392 p. 100. Voici comment j'arrive à ce résultat : la population totale, en 1901, était de 65,876. J'ajoute la population estimée du district de Medicine-Hat qui est d'environ 3,000. Je crois qu'au moins 2,000 sont fournis par la ville même de Medicine-Hat. Ensuite, il faut déduire de ce chiffre les Indiens qui n'ont pas immigré dans ce pays et dont la population, de l'aveu de tous, je crois, est restée plus ou moins stationnaire. On peut soustraire de ce chef 5,620 de la population totale. Il faut aussi déduire 3,686 métis qui n'ont pas immigré dans cette région et dont la population est aussi restée à peu près stationnaire; dans tous les cas, l'accroissement naturel a été très peu important. Cela laisse, pour l'année 1901, une population blanche de 59,570 dans la nouvelle province de l'Alberta. On estime que la population actuelle de cette province est de 250,000 âmes. Si l'on déduit la population indienne et métisse que l'honorable ministre prétend avoir découverte dans le district d'Athabaska, il faut retrancher 15,906, ce qui laisse une population blanche de 234,094 habitants. Il suffit de diviser ce dernier chiffre par 59,570 pour constater que la population a augmentée de 392 p. 100 depuis 1901, c'est-à-dire qu'elle a presque quadruplé. Voici où je veux en venir. Je trouve étrange qu'on veuille baser cette répartition de sièges sur le recensement de 1901, quand nous avons aujourd'hui dans ce pays, 4 colons contre 1 que nous avions alors. Comment le comité peut-il dire que cet accroissement de population est

également réparti par toute la province? Pendant ces quatre dernières années, la partie sud de l'Alberta a joui d'un prospérité exceptionnelle et a reçu une immigration considérable. Je crois qu'il y a eu trop de pluie dans le nord et que, pendant ces quatre années, l'immigration n'a pas atteint, dans cette partie de l'Alberta, les mêmes

proportions que dans le sud.

Je répète que je trouve étrange que le Gouvernement prenne le recensement de 1901 comme base, et prétende que, puisque la population blanche a quadruplé, l'augmentation doit être également répartie sur toute l'étendue de la province. A l'aide des chiffres qui nous ont été soumis, il est facile de constater le contraire, car l'honorable premier ministre admet lui-même qu'à l'époque du recensement, la population du nord d'Alberta était de 17 p. 100 plus considérable que celle du sud. D'un autre côté, le nombre des suffrages exprimés a été de 23 p. 100 plus élevé dans le sud que dans le nord. Comment expliquer cet écart de près de 40 p. 100, à moins que le ministre ne prétende qu'une plus grande partie des immigrants établis dans le nord sont des étrangers non encore naturalisés ?

M. PETER TALBOT: J'ai quelques remarques à faire sur certaines parties de cette contre-proposition proposée par le chef de l'opposition. Nos adversaires cherchent à nous faire croire que tout ce que contient cette contre-proposition est tellement raisonnable qu'il n'en pourrait résulter aucune injustice si elle était adoptée. Je me permettrai de citer quelques faits et de faire quelques comparaisons. Par cette contreproposition, on veut attribuer 5 sièges à la législature au district d'Alberta et 6 au district d'Edmonton. Au mois de novembre dernier, il y a eu 3,433 votants dans le district d'Alberta, ce qui donnerait une moyenne de 686 votants dans chacune des cinq di-Dans le district d'Edmonton, nombre des votants au mois de novembre dernier a été de 5,061, ce qui donnerait une moyenne de 843 pour chacune des six divisions provinciales. Par conséquent, cela donnerait 843 votants dans chacune des divisions provinciales d'Edmonton et 686 seulement pour chacune des divisions provinciales d'Alberta. La disproportion est encore plus accentuée si l'on établit la comparaison entre les divisions rurales d'Alberta et de Strathcona. La contre-proposi-tion attribue 5 sièges à Alberta et 6 à Strathcona. Au mois de novembre dernier, le nombre des votants dans Alberta a été de 3,433, soit une moyenne de 686 pour chacune des cinq divisions provinciales. Le nombre des votants dans Strathcona a été de 5,871, soit une moyenne de 978 votants pour chacune des six divisions provinciales. Voilà ce que nous proposent les honorables députés de la gauche qui se prétendent animés d'un tel esprit de justice et d'impartialité qu'ils voudraient voir chaque district électoral également représenté.